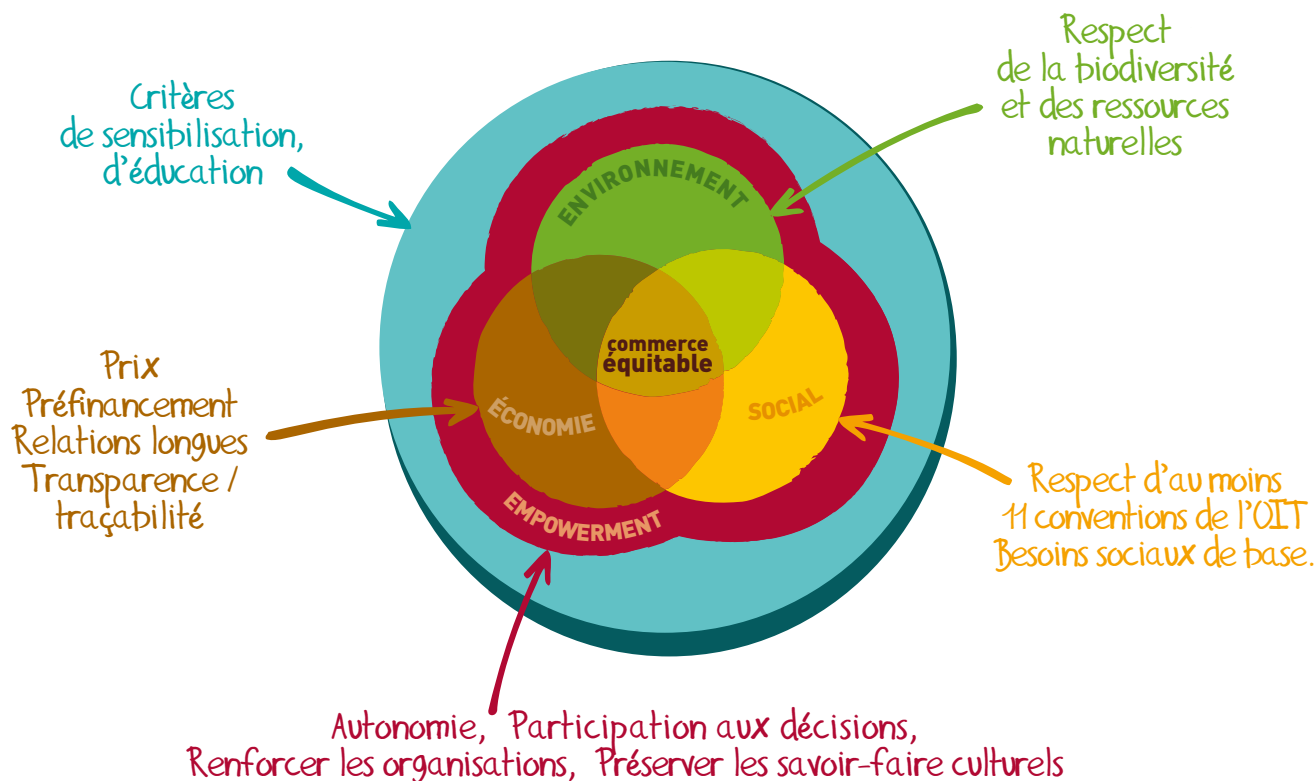


LES CRITÈRES & GARANTIES DE COMMERCE ÉQUITABLE



Cette fiche est un condensé d'informations sur les critères communs aux 8 standards reconnus de commerce équitable. -> **Trouvez plus d'informations** sur les fiches « **Les critères de commerce équitable** » et « **Les garanties du commerce équitable** » à consulter sans modération dans l'espace multimédia du site internet d'Artisans du Monde : <https://www.artisansdumonde.org/ressources/espace-multimedia/>

En 2001, les organisations internationales de commerce équitable (réseau FINE) se sont entendues sur une définition commune du commerce équitable :

“ Le Commerce Équitable est un partenariat commercial, fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, dont l'objectif est de parvenir à une plus grande équité dans le commerce mondial. Il contribue au développement durable en offrant de meilleures conditions commerciales et en garantissant les droits des producteurs et des travailleurs marginalisés, tout particulièrement au Sud de la planète. Les organisations du Commerce Équitable (soutenues par les consommateurs) s'engagent activement à soutenir les

producteurs, à sensibiliser l'opinion et à mener campagne en faveur de changements dans les règles et pratiques du commerce international conventionnel. ”

Le 31 juillet 2014, une nouvelle loi sur l'économie sociale et solidaire a été adoptée en France. **L'article 94 fait évoluer la définition du commerce équitable en précisant celle que donnait déjà la loi du 2 août 2005 et étend son champ d'application aux échanges avec les producteurs et les productrices au Nord (notamment en France), conformément à la volonté des acteurs du commerce équitable et des circuits courts en France qui avaient déjà intégré cette nouvelle dimension du commerce équitable, historiquement Sud → Nord.**

+ d'infos : www.artisansdumonde.org et www.commerceequitable.org

Les critères du commerce équitable

Tels que définis par les 8 référentiels¹ reconnus du commerce équitable.

— Critères économiques

- **Prix juste²** : c'est la personne qui produit qui calcule son prix de vente en fonction de son coût de revient, sa marge pour vivre et d'un revenu discrétionnaire. Son organisation de producteurs et productrices ajoute à ce prix un marge pour financer des projets collectifs, ainsi que les coûts de transports internes (le plus souvent jusqu'au port de départ. Ce prix peut être négocié ou lié à un prix de référence international : dans le cas d'une filière certifiée FairTrade International on a un prix minimum garanti + une prime pour le développement + une prime pour l'agriculture biologique. Dans le cas d'une filière garantie par la World Fair Trade Organization on a un prix (qui e veut être le prix d'un salaire vital pour les premiers maillons de la chaîne + une marge pour améliorer l'organisation collective)
- **Préfinancement** : les importateurs du commerce équitable préfinancent tout ou partie de leur commande au moment de la passer et soldent le reste à la livraison. Cette pratique se fait à la demande des organisations de production, pour leur éviter d'entrer dans des mécanismes d'endettement.
- **Relations commerciales sur le long terme.** Le partenariat commercial est signé pour plusieurs années et les importateurs s'engagent à passer des commandes au moins tous les deux ans. Cette pratique permet aux personnes qui produisent de planifier leur production et de s'assurer des débouchés
- **Transparence et traçabilité** : A chaque niveau de la chaîne commerciale, on peut savoir qui agit et combien il reçoit. Certains acteurs de commerce équitable produisent des décompositions précises des prix de vente ttc finaux.

— Critères environnementaux

- **Respect de la biodiversité**
- **Réduction et arrêt progressif des substances chimiques** de synthèse pour aller vers une agriculture biologique
- **Gestion de l'eau, l'air, terre** respectueuse de l'environnement
- **Utilisation des ressources naturelles locales** : l'agro-écologie qui vise à profiter au maximum des ressources locales, tout en les protégeant. Dans le cas de l'artisanat favorise les ressources locales disponibles.
- **Optimisation des déchets et des déplacements.**

— Critères sociaux

- **Respect de 11 conventions de l'OIT** : salaire minimum légal ; temps de travail hebdomadaire (48h/semaine maximum) ; âge minimum ; conditions décentes, etc. www.ilo.org
- **Besoins sociaux de base** (par exemple : retraites, assurance maladie, congés maternité, bourses d'études, complément pour alimentation...). Ces mesures sont choisies démocratiquement par les membres des organisations de production.

¹ Naturland fair trade ; Fair for life ; Fundeppo ; Forest garden Products ; Fair trade certified ; Ecocert équitable ; Fairtrade International ; WFTO.

² Consulter la fiche « Le Prix juste » dans l'espace multimédia su site d'Artisans du Monde.

— Critères d'autonomie

- **Renforcement des capacités des organisations de producteurs** : formations, appuis techniques, alphabétisation, etc.
- **Projets collectifs pour améliorer les conditions de vie, de travail** des membres de l'organisation : ces projets collectifs sont décidés par les membres
- **Gouvernance démocratique** : participation des membres aux décisions stratégiques.
- **Préserver les savoir-faire culturels** (agricoles, artisanaux).
- **Egalité femmes-hommes.**

— Critères de sensibilisation, d'éducation, de mobilisation

- **Promotion du commerce équitable** : auprès du grand public, des partenaires économiques, des institutions
- **Education des populations concernant les mécanismes du commerce mondial et ceux du commerce équitable** ; éducation à une consommation responsable.
- **Mobiliser la population visant à modifier les règles du commerce dominant** et pour développer le commerce équitable par des actions de plaidoyer local, national, international.

Les critères d'autonomie

On considère qu'il y a deux stratégies principales dans le commerce équitable, chacune ayant son organisation et son système de garantie propre.

→ **L'approche « produits »** : c'est une quantité de production qui est certifiée. La plupart des systèmes de garantie du commerce équitable fonctionnent selon cette approche (FUNDEPPO Symbole Producteurs Paysans, Ecocert Equitable, Fairtrade international-Max Havelaar, Forest Garden Products,

Naturland FairTrade, Fair For Life, FairTrade Certified)

→ **L'approche « organisations »** : c'est le fonctionnement de l'organisation (de production, d'importation ou de distribution) qui est garanti. Un seul système fonctionne selon cette approche (World Fair Trade Organization)

Dans chacune de ces deux approches, les deux systèmes les plus connus sont :

— FTI : Fair Trade International + d'infos : www.ilo.org



Cette organisation internationale créée en 1997 rassemble 20 antennes nationales dans le monde (dont Max Havelaar en France). Ces initiatives nationales développent des marchés et font la promotion de la certification «Fair Trade»

attribuée par FTI à des produits respectant un des 3 standards de référence en fonction de leurs statuts. Le procédé de contrôle : 100% d'audits externes effectués par FLO-CERT. Ne concerne que des filières agricoles. Les produits labellisés FTI peuvent se retrouver dans tous lieux de distribution. Possibilité de solliciter la certification sur tout ou partie des productions/produits.



Cette organisation internationale créée en 1997 rassemble 20 antennes nationales dans le monde (dont Max Havelaar en France).

Ces initiatives nationales développent des marchés et font la promotion de la certification «Fair Trade» attribuée par FTI à

des produits respectant un des 3 standards de référence en fonction de leurs statuts. Le procédé de contrôle : 100% d'audits externes effectués par FLO-CERT. Ne concerne que des filières agricoles.

Les produits labellisés FTI peuvent se retrouver dans tous lieux de distribution. Possibilité de solliciter la certification sur tout ou partie des productions/produits.